



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

N°2019-535

Objet : Diverses rues

Stationnement interdit

Le Maire de la Ville de Redon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route portant règlement général de la circulation,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1 – 8^{ème} partie « signalisation temporaire »

Vu la demande en date du 29 septembre 2019 présentée par l'entreprise ALBA Télécom – ZI de Ty er Douar – 56150 Baud, pour permettre les travaux d'expertise et d'aiguillage de fourreaux,

Considérant que pour effectuer ces travaux, dans les diverses rues, il y a lieu, d'interdire le stationnement au droit de chaque chambre, selon l'avancement des travaux, à compter du mardi 1^{er} octobre 2019 et ce jusqu'à la fin des travaux programmée le 4 octobre 2019,

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : Afin de permettre le bon déroulement des travaux cités ci-dessus, dans diverses rues, le stationnement sera interdit au droit de chaque chambre, selon l'avancement des travaux, à compter du mardi 1^{er} octobre 2019 et ce jusqu'à la fin des travaux programmée le 4 octobre 2019, dans les rues suivantes :

- | | |
|-----------------------|-------------------------------|
| - Rue Charles Sillard | - Rue Joseph Lamour de Caslou |
| - Rue Lucien Poulard | - Parking André Cheriaux |
| - Place du Parc Anger | - |

ARTICLE 2 : L'entreprise Alba Télécom est chargée d'assurer la pré-signalisation, la signalisation et la protection du/des chantier(s). Elle devra mettre en place les panneaux de signalisation nécessaires à l'information des usagers et veiller au maintien de la sécurité qui sera sous sa responsabilité.

ARTICLE 3 : Le Maire de Redon, le Capitaine de Brigade de Gendarmerie chargé de la Circonscription, le Chef de service de la Police Municipale, le Directeur Général des Services, le Directeur des Services Techniques, les agents placés sous leurs ordres, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

À Redon, le 30 septembre 2019

Pour le Maire,

Michelle Chauvin

La Conseillère Municipale déléguée
à la Circulation et au Stationnement

P/o. Christian Bourgeon
Le Directeur des Services Techniques
De l'Aménagement et du Patrimoine

